



PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
de la Vendée

Service  
Eau, Risques et Nature

Unité  
Politique et Gestion de l'Eau

**ARRETE préfectoral n° 11-DDTM-590**

portant modification de la composition de la Commission locale de  
l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin  
de la rivière Vendée

Le Préfet de la Vendée,  
*Chevalier de la Légion d'honneur,*  
*Officier de l'Ordre national du mérite,*

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU l'arrêté n° 97-DRCL/4-004 du 29 avril 1997 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vendée,
- VU l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-545 du 6 septembre 2010 portant renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vendée,
- VU les résultats des élections consulaires de décembre 2010 de la Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée,
- VU la délibération du Conseil général des Deux-Sèvres en date du 14 avril 2011,
- VU la délibération du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la forêt de Mervent en date du 17 juin 2011,
- VU la délibération du Syndicat mixte *Vendée Eau* en date du 30 juin 2011,
- VU la demande de l'association *Sèvre environnement* en date du 24 mars 2011,
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vendée,

## A R R E T E :

### **Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau**

L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-545 du 6 septembre 2010 est modifié comme suit :

#### **1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

Représentant du Conseil général des Deux-Sèvres :

« Monsieur Didier DELECHAT » est remplacé par « Monsieur Jean-François FERRON »

« Représentant du Syndicat départemental d'alimentation en eau potable de la Vendée :

Monsieur Michel BOSSARD » est remplacé par

« Représentant du Syndicat mixte Vendée Eau :

Monsieur Michel BOSSARD »

« Représentant du syndicat intercommunal pour l'utilisation des eaux de la forêt de Mervent :

Monsieur Bernard MAJOU » est remplacé par

« Représentant du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la forêt de Mervent :

Monsieur Bernard MAJOU »

#### **2. Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

Représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée :

« Monsieur Pierre GAUTRON » est remplacé par « Monsieur Jean-Claude LE BOURDONNEC »

Représentant de l'association Sèvre Environnement :

« Monsieur Jacques JUTEL » est remplacé par « Monsieur Pierre-Olivier AUBOUIN »

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est jointe en annexe.

### **Article 2 : Publication**

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Vendée et des Deux-Sèvres et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

### **Article 3 : Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

### **Article 4 : Exécution**

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée, le Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

A la Roche-sur-Yon, le 11 AOUT 2011

Le Préfet,

Pour le Préfet,

~~Le Secrétaire Général~~

~~de la Préfecture de la Vendée~~

François PESNEAU



**ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 11-DDTM-590**  
**portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)**  
**du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)**  
**du bassin de la rivière Vendée**

**Composition de la CLE de la rivière Vendée**  
**55 membres**

**1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (28 membres)**

**Conseil régional des Pays de la Loire :**  
Madame Claudine GOICHON

**Conseil régional de Poitou-Charentes :**  
Monsieur Emile BRIGEON

**Conseil général de la Vendée :**  
Madame Marie-Josèphe CHATEVAIRE  
Monsieur François BON

**Conseil général des Deux-Sèvres :**  
Monsieur Jean-François FERRON

**Membres nommés par l'Association des maires de la Vendée :**

Monsieur Gilles BERLAND	( <i>maire de VOUVANT</i> )
Madame Christiane CHARDON	( <i>conseillère municipale de SAINT MARTIN DES FONTAINES</i> )
Monsieur Michel SAVINEAU	( <i>maire de PISSOTTE</i> )
Monsieur Patrick GRAYON	( <i>adjoint au maire de LONGEVES</i> )
Monsieur Didier MAUPETIT	( <i>maire de XANTON-CHASSENON</i> )
Monsieur Bernard TARNIER	( <i>conseiller municipal de MARILLET</i> )
Monsieur Yves BILLAUD	( <i>maire de SAINT MICHEL LE CLOUCQ</i> )
Monsieur Roger GUIGNARD	( <i>maire de BOURNEAU</i> )
Monsieur André CORDON	( <i>maire de LOGE FOUGEREUSE</i> )
Monsieur Simon GERZEAU	( <i>maire de LONGEVES</i> )
Monsieur Bruno COULAIS	( <i>adjoint au maire d'ANTIGNY</i> )

**Membres nommés par l'Association des maires des Deux-Sèvres :**

Monsieur Marcel TALBOT	( <i>adjoint au maire du BUSSEAU</i> )
Monsieur Jean-Claude MARQUOIS	( <i>adjoint au maire de SCILLE</i> )
Monsieur Francis VILLAIN	( <i>conseiller municipal d'ARDIN</i> )

**Communauté de communes de la Châtaigneraie :**  
Monsieur Guy AUGUSTE DIT MARQUIS

**Communauté de communes du pays de Fontenay-le-Comte :**  
Monsieur Jacques PAILLAT

**Communauté de communes de Vendée, Sèvre, Autise :**  
Monsieur Pierre GELLE

**Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN) :**  
Monsieur Dominique SOUCHET

**Syndicat mixte Vendée Eau :**  
Monsieur Michel BOSSARD

**Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la forêt de Mervent :**  
Monsieur Bernard MAJOU

**Syndicat intercommunal des communes riveraines de la Vendée :**  
Monsieur Joseph MARTINEAU

**Syndicat mixte du parc interrégional du Marais Poitevin :**  
Monsieur Patrick DEVILLE

**Syndicat mixte du Marais Poitevin, bassins Vendée Sèvre Autizes :**  
Monsieur Jean-Claude RICHARD

**2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :** (14 membres)

**Chambre d'agriculture de la Vendée :**  
Monsieur Serge GELOT

**Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres :**  
Monsieur Jean-Jacques MORIN

**Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée :**  
Monsieur Jean-Pierre LE BOURDONNEC

**Chambre des métiers de la Vendée :**  
Monsieur Maurice MILCENT

**Fédération de Vendée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques :**  
Monsieur René GRELIER

**Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de la Vendée :**  
Monsieur Christian de GUERRY

**Association vendéenne pour la qualité de la vie :**  
Monsieur Charles MALLARD

**Ligue pour la protection des oiseaux :**  
Monsieur Théophile YOU

**Amicale Vendée-Mère et barrages de Mervent :**  
Monsieur Serge MEZIERE

**Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Pays de la Loire) :**  
Monsieur Mickaël PINEAU

**Association Sèvre environnement :**  
Monsieur Pierre-Olivier AUBOUIN

**Club de canoë-kayak de Fontenay-le-Comte :**  
Monsieur Jean-Michel BERNARD

**Union fédérale des consommateurs de la Vendée (UFC85) Que choisir ? :**  
Monsieur Robert DUPONT

**3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :**  
(13 membres)

- le Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la Vendée
- le Préfet des Deux-Sèvres
- le Préfet de la région Poitou-Charentes, coordonnateur du Marais Poitevin
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- le Délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays de Loire
- le Directeur de l'Office national des forêts
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Poitou-Charentes
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur-adjoint des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres
- le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire

ou leur représentant